



SAISINE CITOYENNE PAR VOIE DE PÉTITION

mars 2023

Dominique Roy, président et Élise Moreau,
conseillère membre du Bureau





Communiqué de **PRESSE**

Les citoyens de Bourgogne-Franche-Comté peuvent désormais interpeller directement le CESER

Face au fossé grandissant entre les citoyens et les gouvernants, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne-Franche-Comté a décidé, en décembre dernier, d'encourager la participation citoyenne directe par voie de pétition.

Des réflexions préalables ont mené à cette décision : Comment le CESER peut-il permettre d'établir un lien nouveau entre les citoyens et les instances régionales ? Comment et par quels moyens le CESER peut-il recueillir la parole des habitants et se saisir de leurs préoccupations ?

Lieu d'échange et de dialogue, le CESER, représentant la société civile organisée, est l'instance idéale, en région, pour favoriser l'expression des habitants. La saisine citoyenne constitue un levier de rénovation de la vie démocratique. C'est un moyen de mettre en lumière des sujets, d'en débattre et de les porter auprès des décideurs publics. Ce dispositif permet aux habitants de participer pleinement à la vie politique régionale, en-dehors des échéances électorales.

Tous les habitants de Bourgogne-Franche-Comté peuvent donc, par voie de pétition réunissant au moins 4 000 signatures, interpeller directement le CESER sur toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental qu'ils jugent prioritaire ou essentielle.

Sous réserve de recevabilité de la demande, le CESER apporte un avis éclairé et formule des préconisations opérationnelles.

Pour tous renseignements et demandes d'interview :

Valérie Marcand - chargée de communication

valerie.marcand@bourgognefranche-comte.fr - 03 81 61 64 78

Élise Moreau - conseillère membre du Bureau - 06 45 51 46 20



Le CESER

Le CESER est l'Assemblée des représentants de la société civile organisée de Bourgogne-Franche-Comté au service de la région et de ses habitants.

Cette assemblée consultative a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. Pour ce faire, le CESER émet des avis sur les politiques majeures proposées par l'Exécutif régional, répond à la sollicitation de la Présidente de Région sur des dossiers particuliers et choisit d'étudier tout sujet porteur d'enjeux importants pour la région.

Les préconisations formulées dans les travaux sont le reflet des débats et prises de position partagés par la société civile organisée.

L'Assemblée est composée de 110 conseillères et conseillers représentant des organismes de la vie sociale, économique et environnementale régionale désignés par le Préfet.

La démocratie participative

La démocratie participative peut être définie comme "l'ensemble des formes d'inclusion politique des citoyens en dehors des élections". Les collectivités territoriales font de plus en plus appel aux différents dispositifs d'expression citoyenne. Le CESE a fortement médiatisé cette pratique avec la mise en place de la convention citoyenne pour le climat et plus récemment sur la fin de vie. Le CESER Centre-Val de Loire a intégré la saisine citoyenne dans son règlement intérieur depuis 2018. Une note d'alerte de CESER de France d'avril 2021 sur la démocratie participative en région fait le constat d'un fossé grandissant entre les citoyens et les gouvernants "témoignant d'une crise démocratique persistante contre laquelle les tentatives de réponses des pouvoirs publics ne semblent pas avoir d'effets". L'une des solutions envisagées est la participation citoyenne directe. Les CESER pourraient avoir ce rôle renforcé dans l'expression citoyenne régionale, en les posant comme pivots des consultations citoyennes en région. Les CESER, tant dans leur organisation que leur structuration (représentativité, diversité), apparaissent comme le cadre adapté à l'expression citoyenne.

Le CESER de Bourgogne-Franche-Comté s'est saisi de cette note et a identifié les avantages de la démarche :

- Opportunité de voir de nouveaux sujets émerger, absents des réflexions en cours au sein du CESER.
- Possibilité d'interpellation directe du citoyen grâce aux nouveaux modes de communication numérique, simplicité du dispositif.
- Meilleure assise du CESER comme "Chambre d'écho des citoyens".
- Moyen de mieux faire connaître le CESER et ses travaux auprès du grand public.

S'appuyant sur des retours d'expérience et dans une volonté d'inscrire le CESER Bourgogne-Franche-Comté dans une démarche d'évolution des pratiques démocratiques en son sein, l'assemblée a choisi en séance plénière du 13 décembre 2022, d'intégrer dans son règlement intérieur, la possibilité de saisine citoyenne par voie de pétition.

La saisine citoyenne

Par le terme de saisine citoyenne, le CESER entend la possibilité de se saisir d'une question régionale à caractère économique, social ou environnemental, portée par un ensemble d'habitants de la région. La voie de pétition est le moyen par lequel un groupe de citoyens saisit par écrit le CESER. Les critères de recevabilité, tant sur le fond que sur la forme, sont précisés dans un article du règlement intérieur du CESER.

Le CESER, via ce dispositif, permet de faire émerger des sujets d'intérêt régional portés par la population. Il a la légitimité et toutes les capacités nécessaires (méthodologie de travail, engagement et expertise des conseillères et conseillers) pour recueillir la parole des habitants de la région et porter leurs préoccupations auprès des élus régionaux.

La simplicité du dispositif, l'organisation du recueil des signatures et les dispositions permettant le respect du RGPD relevant exclusivement de la responsabilité d'un mandataire unique, assure une facilité de mise en place et d'appropriation par le CESER. Enfin, ce dispositif apparaît comme une opportunité supplémentaire de se faire connaître et reconnaître du public.



Ce dispositif de saisine citoyenne par voie de pétition renforce le lien entre les habitants et les élus via le CESER, par l'interpellation directe. En assurant une meilleure prise en compte des attentes et questionnements des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté, le CESER renforce sa mission d'éclairer les décisions du Conseil régional.

Le mode d'emploi de la saisine citoyenne par voie de pétition en BFC

Tous les habitants de Bourgogne-Franche-Comté peuvent désormais interpellier le CESER pour obtenir un avis sur une question régionale importante.

Comment faire ?

- Réunir au moins 4 000 signatures autour d'une pétition portant sur un sujet régional à caractère économique, social ou environnemental.

Quelles conditions pour les signataires ?

- Être âgés de 16 ans ou plus.
- Résider en Bourgogne-Franche-Comté (résidence principale ou secondaire).
- Être issus d'au moins 6 départements de la région sans dépasser 50% habitant dans un même département.

Comment interpellier le CESER ?

- Dépôt de la pétition, par son mandataire, au siège du CESER.

Quelle réponse apportée par le CESER ?

- Il étudie la recevabilité de la pétition et peut éventuellement auditionner le mandataire.

Si la pétition est recevable, il répond sous la forme d'un avis voté par son assemblée plénière dans un délai maximum d'un an.

Si la pétition est irrecevable, il en informe le mandataire dans un délai de 2 mois maximum.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr